

Droit et Grands Enjeux du Monde contemporain

PARTIE 1 : Comment le droit est-il organisé ?

1.1. LES SOURCES DU DROIT

1.1.1 - LA CONSTITUTION

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (*extrait*)

Art. 16. : « Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la *séparation des Pouvoirs* déterminée, n'a point de Constitution »

<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Exercice 1: préciser les fonctions d'une constitution :

1. Déterminer
2. Garantir

Définition d'une Constitution :

.....
.....
.....

I – LA CONSTITUTION ORGANISE LES RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS

A – A quoi correspond le principe de séparation des pouvoirs ?

Document 2 : La séparation des pouvoirs dans la constitution de la Ve République

Titre Ier : De la Souveraineté (articles 2 à 4)

Titre II : Le Président de la République (articles 5 à 19)

Titre III : Le Gouvernement (articles 20 à 23)

Titre IV : Le Parlement (articles 24 à 33)

Titre V : Des rapports entre le Gouvernement et le Parlement (articles 34 à 51-2)

Titre VI : Des traités et accords internationaux (articles 52 à 55)

Titre VII : Le Conseil constitutionnel (articles 56 à 63)

Titre VIII : De l'autorité judiciaire (articles 64 à 66-1)

Titre IX : La Haute Cour (articles 67 et 68)

Titre X : De la responsabilité pénale des membres du Gouvernement (articles 68-1 à 68-3)

Titre XI : Le Conseil économique, social et environnemental (articles 69 à 71)

Titre XI bis : Le défenseur des droits (article 71-1)

Exercice 2: A partir des titres de la constitution distinguer ceux qui se rapportent au **pouvoir exécutif, législatif** et **judiciaire** (consignes : => surlignez de couleurs différentes en fonction de leur contenu)

Définir la **séparation des pouvoirs** :

.....

.....

.....

B – Démocratie et représentation : quelles sont les autorités élues au niveau national ?

Exercice 3: Rappeler les pouvoirs institutionnels élus et ceux qui sont nommés (Cf. schéma ci-dessus)

Q.1 - les pouvoirs institutionnels élus (précisez => institution / durée du mandat électif / mode de scrutin)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Q.2 - les pouvoirs institutionnels nommés

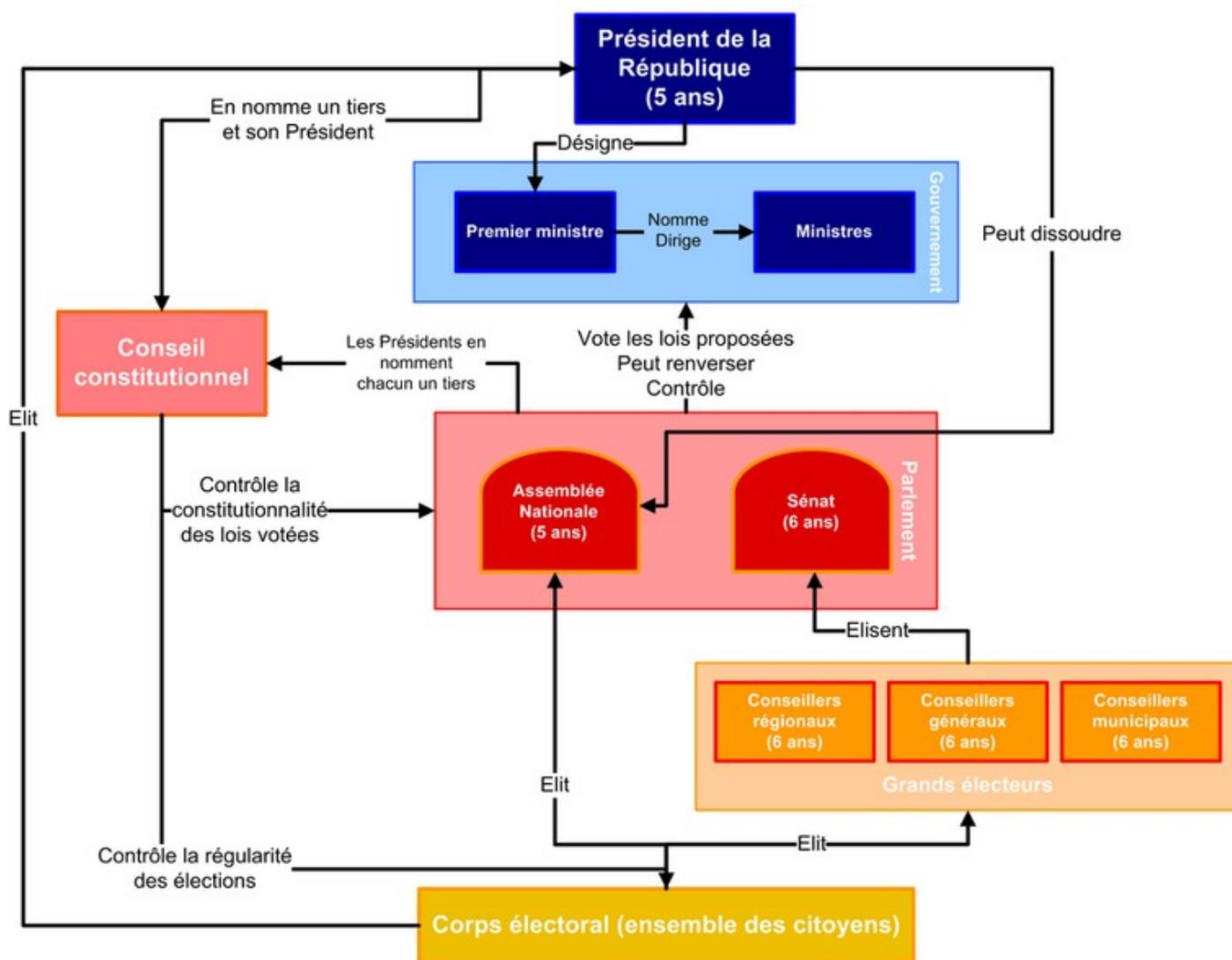
.....

.....

.....

.....

Document 3 : LA SEPARATION DES POUVOIRS SOUS LA VÈME REPUBLIQUE



II – LA CONSTITUTION PERMET DE DEFENDRE LES DROITS ET LIBERTES FONDAMENTALES

A – Quels sont les droits et libertés fondamentaux définis par la Constitution ?

Document 4 : PRÉAMBULE de la constitution de 1958

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

Source : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur#titre10>

Exercice 4 : Précisez, d'après les éléments contenus dans ce préambule, quels sont les autres textes auxquels la Constitution de 1958 fait référence

.....
.....
.....
.....

Comment s'appelle l'ensemble de ces textes à valeur constitutionnelle ?

.....

B – Comment ces droits et libertés fondamentaux peuvent être défendus ?

Précisez, à partir du document 5, quel rôle institutionnel et juridique important joue le Conseil constitutionnel :

.....

1 – Le contrôle de constitutionnalité *a priori*

Document 5 : ARTICLE 61 de la Constitution de 1958

Les lois organiques, avant leur promulgation, les propositions de loi mentionnées à l'**article 11** avant qu'elles ne soient soumises au référendum, et les règlements des assemblées parlementaires, avant leur mise en application, **doivent être soumis au Conseil constitutionnel** qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Aux mêmes fins, **les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel**, avant leur promulgation, par le Président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat **ou soixante députés ou soixante sénateurs** (*)

Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, le Conseil constitutionnel doit statuer dans le délai d'un mois. Toutefois, à la demande du Gouvernement, s'il y a urgence, ce délai est ramené à huit jours.

Dans ces mêmes cas, la saisine du Conseil constitutionnel suspend le délai de promulgation.

Source : Conseil constitutionnel, constitution de du 13 octobre 1958

(*) **Loi constitutionnelle n° 74-904 du 29 octobre 1974** - [Possibilité pour 60 députés ou 60 sénateurs de déférer une loi au Conseil constitutionnel, modifiant l'article 61 de la constitution]

Exercice 5 : Définir la notion de **contrôle de constitutionnalité *a priori*** :

.....
.....
.....
.....

2 – Le contrôle de constitutionnalité *a posteriori*

Document 6 : ARTICLE 61-1 de la Constitution de 1958

Lorsque, **à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction**, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de **cette question [appelée QPC]** sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé.

Une **loi organique** détermine les conditions d'application du présent article.

[Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République](#)
[Modernisation des institutions de la Vème République, dont QPC, avec création de l'article 61-1]

QPC = Question Prioritaire de Constitutionnalité

Exercice 6 : Définir la notion de **contrôle de constitutionnalité *a posteriori*** :

.....
.....
.....
.....

Exercice 7 : Le contrôle de constitutionnalité et son évolution (synthèse)

QUESTION : Rappelez les trois grandes étapes du contrôle de constitutionnalité en France depuis 1958

1 – DATE : et FORME de CONTROLE de CONSTITUTIONNALITE :

Procédure.....
.....
.....
.....

2 – DATE : et FORME de CONTROLE de CONSTITUTIONNALITE :

Procédure.....
.....
.....

3 – DATE : et FORME de CONTROLE de CONSTITUTIONNALITE :

Procédure.....
.....
.....
.....
.....